

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 MARS À 20 HEURES 30**



L'An Deux Mille Sept, le 27 mars 2007

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 27 Mars 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Serge NEAU, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Messieurs Patrice MANGIONE, André BAUP, Josian VAYRE,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Éliane CARLES, Christiane SÉGURA, Jean-Philippe ROQUES

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Dominique BILLET, Christian BONZI, Michel FRANQUES, Max AMIEL, Guy BORIES, Gérard POUJADE (Pouvoir à Monsieur Patrice MANGIONE), Michel TRÉBOSC,

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Barbara DESVALS-BARBÉY, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU,

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants, représentés) : 31

N° 1 - 21 / 2007 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET LA SARL COULOM

Pilote : Transports Urbains

Autre service concerné : Affaires Générales et Juridiques

Monsieur Louis GOMBAUD, rapporteur

VU l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N° 21/21 du 6 Janvier 2003 de mise en œuvre de la compétence transports dès le 1^{er} Janvier 2003,

CONSIDERANT que les titres Albibus seront acceptés sur le service de transport à la demande de Fréjairolles le samedi vers la gare routière d'Albi. Il est nécessaire de délivrer à la société exploitante à savoir la S.A.R.L. COULOM des titres unitaires de transport.

Je vous propose :

➤ Que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois fixe par la convention jointe en annexe les modalités de délivrance des titres unitaires pour une durée de 12 mois reconductible une fois sans que la durée totale ne puisse dépasser la durée de la convention d'exploitation conclue avec la société S.A.R.L. COULOM notifiée en date du 21 février 2007 pour une durée de 12 mois reconductible une fois.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

↵ ENTENDU le présent exposé,

↵ VU le Budget des Transports Urbains,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↵ **APPROUVE** la convention pour la délivrance de titres unitaires de transport à la S.A.R.L. COULOM par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ci-annexée.

↵ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la S.A.R.L. COULOM ci-annexée.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Mars 2007,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



**CONVENTION POUR LA DELIVRANCE DE TITRES UNITAIRES DE TRANSPORT
DU SERVICE DES TRANSPORTS URBAINS**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Parc François Mitterrand 81160 St-Juéry, représentée par son Président, M. Philippe BONNECARRERE,

D'UNE PART,

ET

LA S.A.R.L. COULOM DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE 4, AVENUE GAMBETTA 81000 ALBI
REPRESENTE PAR MADAME NICOLE VERGNIERES

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet la délivrance de titres unitaires de transport du service des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin d'effectuer la desserte locale de transport à la demande de Fréjairolles le samedi matin vers la gare routière d'Albi.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE

La S.A.R.L. Coulom s'engage à venir retirer les titres unitaires de transports **les jours ouvrables** (lundi au vendredi inclus, **sauf samedi, dimanche, jours fériés et lundi matin** de 8h à 17h, le lundi de 14h à 17h) **au service des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois 14 rue de l'Hôtel de Ville 81000 ALBI.**

Les titres de transport seront délivrés en contre partie d'un règlement par chèque.

Un bordereau de remise de titre sera remis au titulaire lors de la délivrance des carnets de tickets.

Seule la personne responsable de la S.A.R.L. Coulom en l'occurrence à ce jour la gérante Madame Nicole VERGNIERES est habilitée à venir retirer les carnets de tickets.

ARTICLE 3 : MONTANT DES TITRES DE TRANSPORT :

- 1 - Les titres de transports sont vendus par carnets de 50 tickets.**
- 2 - Le tarif du ticket unitaire est de 1€ 00 TTC***

Chaque carnet de cinquante tickets est vendu **50 € TTC***

* Tarif en vigueur au 27 mars 2007

3 - Le titulaire pourra acheter **10 carnets** de tickets qu'il renouvellera lorsqu'il l'estimera utile pour le bon fonctionnement du service dont il a la responsabilité.

Le titulaire est le seul habilité à redistribuer la billetterie aux conducteurs de sa société et sous son entière responsabilité.

4 - Les voyageurs devront s'acquitter d'un ticket à l'aller et d'un ticket au retour.

ARTICLE 4 : PERSONNES HABILITEES A DELIVRER LES TITRES DE TRANSPORT AU SEIN DE L'ENTREPRISE TITULAIRE :

Seule la gérante Madame Nicole VERGNIERES est habilitée à distribuer aux conducteurs dont la liste est jointe en annexe, la billetterie remise par le service des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

ARTICLE 5 : DUREE , DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique à compter de la date de notification au titulaire pour une durée de **un an**. Elle pourra être reconduite pour une durée de 12 mois sans que la durée totale ne puisse dépasser la durée de la convention d'exploitation conclue avec la société S.A.R.L. COULOM conclue en date du 21 février 2007 pour une durée de 12 mois, reconductible une fois sans que la durée totale n'excède 24 mois.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et un délai de préavis minimum de trois mois.

ARTICLE 6 : PROCEDURE EN CAS DE LITIGE

Tout litige ne pouvant être réglé de façon amiable pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à St-Juéry le

Le Président de la Communauté
D'Agglomération de l'Albigeois,

Le Prestataire
S.A.R.L. COULOM,

Philippe BONNECARRÈRE

Nicole VERGNIÈRES

ANNEXE

Madame Nicole VERGNIERES
Gérante habilitée au retrait des titres de transport au service des Transports
Urbains

LISTE DES CONDUCTEURS DE L'ENTREPRISE TITULAIRE

Monsieur LIMOUZY Bernard

Monsieur DOMINGOS Philippe

Monsieur BONAFE Jean-Louis

Monsieur BRUEL Claude

Monsieur DELMAS Vincent